

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 26 mars 2026

Me Carolina Rinfret
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Lévesque Ouest,
5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : R-4316-2025 – Hydro-Québec dans ses activités de distribution – Demande du Distributeur de modifications aux conditions de service / CORRESPONDANCE DU ROEE INFORMANT LA RÉGIE QU'IL N'A PAS DE COMMENTAIRES À FORMULER AU PRÉSENT DOSSIER

Chère consœur,

Faisant suite à la correspondance de la Régie du 9 mars dernier dans le dossier en rubrique ([A-0006](#)), et après avoir étudié la preuve au dossier, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE) informe la Régie qu'il n'a pas de commentaires à formuler sur la présente demande d'Hydro-Québec relative aux conditions de service.

Le ROEE réitère simplement sa position, déjà mentionnée, selon laquelle il est favorable à l'ajout d'engagements en efficacité énergétique ou en gestion de la demande en puissance.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin Gertler étude légale

par : Gabrielle Champigny, avocate

c.c. (courriel seulement)
Mes Marie-Michelle Côté et Simon Turmel, Hydro-Québec
M. Jean-Pierre Finet, analyste externe du ROEE
Coordination du ROEE